

Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
3003 Berne

Berne, 18 mai 2018 / nb
VL Adoptionsentschädigung

Par e-mail: sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Iv.pa. 13.478. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux rejette clairement le projet présenté. Les députés PLR avaient déjà exprimé leur opposition à l'introduction d'allocations en cas d'adoption lors des discussions en commission.

Cette modification législative ne concernerait certes que peu d'individus. Le PLR est bien entendu conscient des difficultés qui peuvent accompagner une procédure d'adoption. Il faut cependant distinguer le désirable du nécessaire. Au vu du gonflement important et continu des dépenses sociales ces dernières années, il convient de ne pas lancer de signal dans la mauvaise direction. Les prestations sociales sont déjà généreuses. Pour garantir la durabilité de notre système social, leur expansion doit être évitée.


Une adoption n'est pas comparable à une maternité. Dans ce dernier cas, il existe des raisons biologiques claires qui rendent un arrêt de travail de la mère nécessaire. Ces motifs ne sont pas valables pour une adoption: le versement d'allocations ne peut donc pas se justifier.

En outre, l'article 16h de la Loi sur les allocations pour perte de gains (LAPG) donne aujourd'hui déjà la possibilité aux cantons d'instaurer une allocation d'adoption. Ne s'agissant pas d'une mesure strictement nécessaire, le PLR estime que cette option laissée aux cantons est amplement suffisante.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz